

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

Délibération N° 2025-035

Nombre de conseillers	
• en exercice	11
• présents	11
• votants	11
• absents	0
• exclus	0

De la commune de SAINT GERMAIN

Séance du 01 septembre 2025 à 19 heures 00

Date de convocation :
26 août 2025

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Date d'affichage :
16 septembre 2025

Objet
Forêt communale : Affouage sur pied , mise en délivrance des parcelles 2025-2026

Mme CARAVATI-BRESSON Maryline

Étaient présents :

Mrs Mmes JURETTIGH Arnaud, LETELLIER Dominique, TRIQUENOT Caroline, GAVOILLE Olivier, FRANÇOIS Hélène, STAEHLI Freddy, DUDORET Annabel, ROCH Lucie, DIDIER Philippe, GUILBERT Denis.

Secrétaire de séance :

Mme TRIQUENOT Caroline



Madame la Maire expose que les particuliers demeurant à Saint-Germain pourront bénéficier de lot d'affouage sur pied dans les parcelles communales au titre de la période 2025-2026,
Vu le Code forestier,
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Entendu le rapport de Madame la Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil :

- Fixe le prix de l'affouage sur pied à 10€ le stère avec exonération de la TVA,

- Nomme les 3 garants : Mrs Jurettigh Arnaud, Letellier Dominique, Gavaille Olivier

- Précise que le règlement 2025-2026 concernant la délivrance de bois sur pied ou de houppiers comporte un paragraphe "responsabilité" indiquant qu'à partir de la remise de la portion à l'affouagiste, ce dernier en devient le gardien et sa responsabilité est engagée. Le non respect de ce règlement expose l'affouagiste à des sanctions financières et à la déchéance de ses droits sur la portion attribuée (article L. 2343-1 du Code forestier).

- Délivrance de bois pour l'affouage :

Madame la Maire invite le Conseil municipal à délibérer sur la mise en délivrance des parcelles 6aa, 18p, 21aj, 27r, 31p et des chablis.

Le Conseil autorise Mme la Maire à signer tout document afférent.

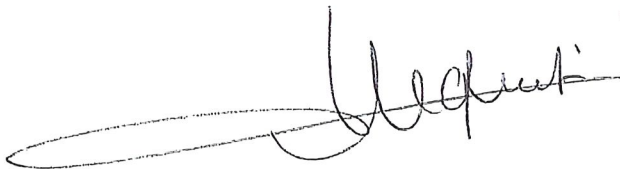
Fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits
Ont signé au registre tous les membres présents,
POUR EXTRAIT CONFORME

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture De Vesoul (70) le 03 septembre 2025.

Publié ou notifié le 16 septembre 2025.

Fait à SAINT GERMAIN, le 01 septembre 2025

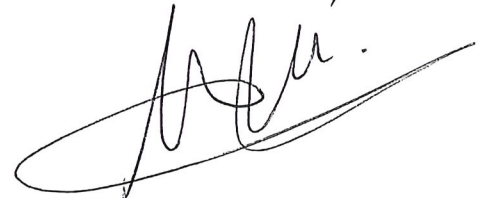
La secrétaire de séance,



TRIQUENOT Caroline



La Maire,



CARAVATI-BRESSON Naryline



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

Deliberation N° 2025-036

DECISION MODIFICATIVE N° 2

Virements de crédits

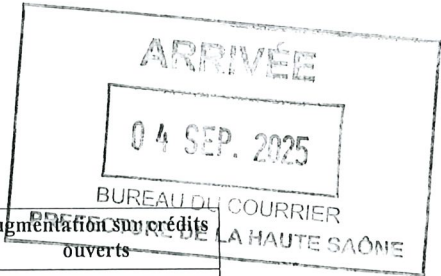
Nombre de membres en exercice
Nombre de membres présents
Nombre de suffrages exprimés

VOTES : Contre Pour

Date de convocation :

L'an 2025, le 01/09/2025, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Maryline CARAVATI-BRESSON, Le Maire.

Objet : Virement de crédits pour amortissements des subventions de l'état.



Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2804113 : Amort. subv. Etat - Projets d'infrastructures d'intérêt nationa	1 727.00 €	
D 2804182 : Amort. subv org.publics divers - Bâtiments et installations	4 531.00 €	
TOTAL D 040 : Opérations ordre transf. entre sections	6 258.00 €	
D 681 : Dot. aux amort., aux dépréc. et aux prov. - Ch. fonctionnement		6 258.00 €
TOTAL D 042 : Opérations ordre transf. entre sections		6 258.00 €
D 681 : Dot. aux amort., aux dépréc. et aux prov. - Ch. fonctionnement	6 258.00 €	
TOTAL D 68 : Dotations aux provisions	6 258.00 €	
R 2804113 : Amort. subv. Etat - Projets d'infrastructures d'intérêt nationa		1 727.00 €
R 2804182 : Amort. subv org.publics divers - Bâtiments et installations		4 531.00 €
TOTAL R 040 : Opérations ordre transf. entre sections		6 258.00 €

Signataires :	CARAVATI-BRESSON Maryline	
	DIDIER Philippe	
	DUDORET Annabel	
	FRANCOIS Hélène	
	GAVOILLE Olivier	
	GUILBERT Denis	
	JURETTIGH Arnaud	
	LETELLIER Dominique	
	ROCH Lucie	
	STAEHLI Freddy	
	TRIQUENOT Caroline	

Certifié exécutoire par Maryline CARAVATI-BRESSON, Le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 03/09/25 et de la publication le 16/09/25

La secrétaire de séance,

TRIQUENOT Caroline

A. Saint-Germain

ont signé les membres présents

le 1er Septembre 2025.
La Maire,

CARAVATI-BRESSON Maryline

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

Nombre de conseillers	
• en exercice	11
• présents	11
• votants	11
• absents	0
• exclus	0

Date de convocation :
26 août 2025

Date d'affichage :
16 septembre 2025

Objet
Convention fourrière : accueil d'animaux errants (chats, chiens) par les services de l'association "Boules de poils" à St-Sauveur

Délibération N° 2025-037
De la commune de SAINT GERMAIN

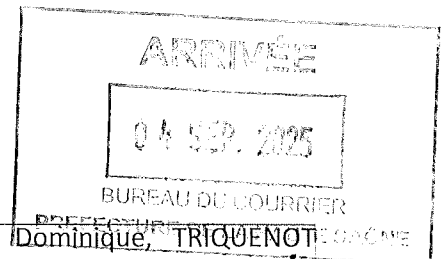
Séance du 01 septembre 2025 à 19 heures 00

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Mme CARAVATI-BRESSON Maryline

Étaient présents :

Mrs Mmes JURETTIGH Arnaud, LETELLIER Dominique, TRIQUENOT Caroline, GAVOILLE Olivier, FRANÇOIS Hélène, STAEHLI Freddy, DUDORET Annabel, ROCH Lucie, DIDIER Philippe, GUILBERT Denis.



Secrétaire de séance :

Mme TRIQUENOT Caroline

Madame la Maire rappelle la législation en vigueur pour les communes concernant les animaux errants et propose de reconduire la convention avec l'association "Boules de Poils" de Saint-Sauveur .

En effet l'association "Boules de Poils" de Saint-Sauveur a fait une proposition de renouvellement de convention avec la collectivité pour l'accueil des chats et des chiens errants.

Le Conseil à l'unanimité :

- Décide de confier en cas de nécessité les chats et les chiens errants à l'association "Boules de Poils" dans leurs locaux de St-Sauveur au titre de la période du 1er août 2025 au 31 juillet 2028,
- Accepte de régler pour l'année 2025, la somme de 0.75€ par habitant pour un total de 1049.25€,
- Autorise Madame la Maire à signer la convention correspondante.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits
Ont signé au registre tous les membres présents,
POUR EXTRAIT CONFORME

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture De Vesoul (70) le 03
septembre 2025.

Publié ou notifié le 16 septembre 2025.

Fait à SAINT GERMAIN, le 01 septembre 2025

La secrétaire de séance,



TRIQUENOT Caroline



Le Maire ,



CARAVATI-BRESSON Maryli



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPALDélibération N° 2025-038

Nombre de conseillers	
• en exercice	11
• présents	11
• votants	11
• absents	0
• exclus	0

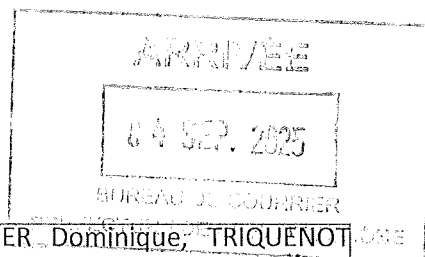
De la commune de SAINT GERMAIN

Séance du 01 septembre 2025 à 19 heures 00

Date de convocation :
26 août 2025Date d'affichage :
16 septembre 2025

Objet
Encaissement chèque créance locataire

Mme CARAVATI-BRESSON Maryline



Étaient présents :

Mrs Mmes JURETTIGH Arnaud, LETELLIER Dominique, TRIQUENOT Caroline, GAVOILLE Olivier, FRANÇOIS Hélène, STAEHLI Freddy, DUDORET Annabel, ROCH Lucie, DIDIER Philippe, GUILBERT Denis.

Secrétaire de séance :

Mme TRIQUENOT Caroline

Vu le courrier du 14 juin 2025, de M. David MIELE, commissaire de Justice à Lure,
Entendu l'exposé de Mme la Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil :

- Accepte le chèque d'un montant de 64.27€ correspondant à un paiement à titre d'acompte dans l'affaire opposant la Commune de Saint-Germain et un locataire de logement communal
- Autorise Madame la Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

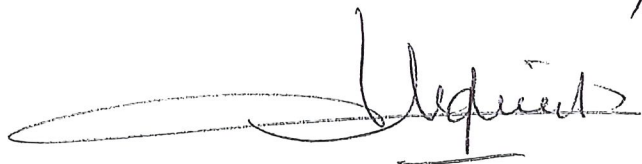
Fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits,
Ont signé au registre tous les membres présents,
POUR EXTRAIT CONFORME

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture De Vesoul (70) le 03
septembre 2025.

Publié ou notifié le 16 septembre 2025.

Fait à SAINT GERMAIN, le 01 septembre 2025

La secrétaire de séance,



TRIQUENOT Caroline



La Maire,



CARAVATI-BRESSON Marylin

